

## LUNDI 01 MAI 2017

À une séance régulière du Conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à 20h00 et à l'endroit habituel des séances, sont présents: Harold Poisson, Maire ainsi que les conseillers suivants : Roland Allard, Éric Bergeron, Frédéric Champagne, Johanne Gagnon, Marc Lavigne, Simon Rochefort ainsi que Julie Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour de la présente séance a été remis au maire et à chacun des membres du Conseil présents. **7369-0517**

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon, d'adopter l'ordre du jour tel que lu, en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE.

### **Adoption des procès-verbaux du 03 avril et 19 avril 2017.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 avril 2017 et le procès-verbal de la séance spéciale du 19 avril 2017 ont été transmis au maire et aux membres du Conseil.

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Marc Lavigne et résolu unanimement que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ces procès-verbaux et que ceux-ci soient adoptés tel que transmis. **7370-0517**

ADOPTÉE.

### **Adoption des comptes.**

Sur proposition de Simon Rochefort, appuyée par Marc Lavigne, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois d'avril 2017 tels que déposés au montant total de 130 527.94 \$. **7371-0517**

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Julie Roberge, secrétaire-trésorière

### **Rapport de l'inspecteur municipal.**

Il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Simon Rochefort et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné. **7372-0517**

ADOPTÉE.

### **Dépôt des états financiers 2016 de la municipalité.**

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement que le rapport du vérificateur, préparé par la firme Roy Desroches Lambert SENCRL, comptables agréés, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016, soit accepté tel que déposé. **7373-0517**

ADOPTÉE.

### **Résolution pour la reddition des comptes pour le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2016.**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité. Durable et de l'Électrification des transports, a versé une

compensation de 77,106.\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

**ATTENDU QUE** que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Frédéric Champagne et résolu unanimement que la municipalité de St-Rosaire informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.  
ADOPTÉE.

7374-0517

### **Déclaration concernant la norme comptable SP3260.**

**CONSIDÉRANT** qu'à compter de l'exercice 2015, les organismes municipaux doivent appliquer une nouvelle norme comptable, soit le nouveau chapitre SP3260-Passif au titre des sites contaminés du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public;

7375-0517

**CONSIDÉRANT** l'acquisition de la propriété du 202, rang 6 Saint-Rosaire, dont l'utilisation antérieure et actuel est résidentiel;

**CONSIDÉRANT** qu'une recherche de documents a été effectuée par l'inspecteur municipal et la directrice générale, concernant la propriété du 202, rang 6 afin de déterminer l'existence possible d'avis, de correspondance ou d'évaluation d'expert aux fins de trouver une contamination potentiels sur ce nouveau site appartenant aujourd'hui à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** que suite aux recherches menées par l'inspecteur municipal et la directrice générale, aucun document sur l'existence d'un site potentiellement contaminé a été recensé;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a aucun indice que ce site soit potentiellement contaminé à l'égard des usages antérieurs;

**En conséquence**, sur proposition du conseiller Simon Rochefort, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil approuve la démarche de l'inspecteur municipal et la directrice générale aux fins de recenser la documentation pour la propriété du 202, rang 6 de la Municipalité sur l'existence d'un site potentiellement contaminé.

QUE le Conseil déclare qu'à sa connaissance, ce terrain faisant partis des propriétés foncières de la Municipalité de Saint-Rosaire ne présente aucun risque de contamination susceptible d'être assujetti à la norme comptable visant le Passif au titre des sites contaminés.

ADOPTÉE

### **Demande de modification au code municipal concernant les séances du Conseil.**

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de la Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans la Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

7376-0517

ATTENDU QUE les membres du conseil des CLD (centre locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

ATTENDU QU'il serait opportun que les membres du conseil municipal puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

ATTENDU QUE la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Éric Bergeron et résolu de :

- Demander au Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.
- Transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au député provincial Éric Lefebvre, pour appui.

ADOPTÉE

### **Dépôt des certificats de registre.**

Le dépôt relatif au certificat du déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 157-0417 a été transmis à tous les membres du conseil municipal. Ainsi que le dépôt relatif au certificat du déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 158-0417.

7377-0517

### **Soumissions pour la construction d'un bâtiment plein air.**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions sur invitation pour la construction d'un bâtiment de plein air, la municipalité a reçu les offres suivantes :

Nom des soumissionnaires	Grandeur du bâtiment	Prix
Maisons Laprise Inc Montmagny, Qc	41.4' x 15.9'	99 500 \$
Goscobec Inc. Rivière-du-loup, Qc	44' x 28'	90 579 \$
Groupe Pro-Fab Inc. Saint-Apollinaire, Qc	52' x 15.9'	119 914 \$

ATTENDU que la soumission la plus basse provenant de «Goscobec Inc. » s'est avérée conforme aux exigences de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Simon Rochefort et résolu à l'unanimité que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Goscobec Inc. », le contrat pour la construction d'un bâtiment plein air, au montant de 90 579 \$ plus taxes.

7378-0517

ADOPTÉE.

### **Signature de l'entente pour l'entretien de pelouse à l'école de la Croisée.**

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Marc Lavigne et résolu que le maire et ou la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer le contrat de 3 ans, auprès de la Commission scolaire des Bois-Francis, pour l'entretien de pelouse sur les terrains de l'école de la Croisée et ce, au montant de 2300\$ annuellement.

7379-0517

ADOPTÉE

### **Invitations pour les travaux d'entretien ménager.**

ATTENDU la démission de madame Catherine Pouliot au poste d'entretien ménager du Centre Multifonctionnel et de l'Édifice municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Frédéric Champagne et résolu que la directrice générale soit autorisée à demander des soumissions par invitation à des compagnies d'entretien ménager et d'afficher l'offre d'emploi dans le journal l'Écho de chez nous.

7380-0517

ADOPTÉE

### **Signataires au compte de la bibliothèque municipale.**

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Johanne Gagnon et résolu que M. Jean-Philippe Bouffard ou Mme Jocelyne Godbout soient autorisés à signer les effets bancaires conjointement avec Mme Nancy Boivin ou Mme Julie Roberge pour et au nom de la Bibliothèque municipale de St-Rosaire.

7381-0517

ADOPTÉE

**Tarif pour le camp de jour 2017.**

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Simon Rochefort et résolu que les tarifs d'inscription pour le camp de jour de 2017, incluant le coût du chandail, pour les jeunes de 5 à 12 ans résidants à St-Rosaire, soient fixés à 140.\$ pour un (1) enfant, 225.\$ pour deux (2) enfants et 280.\$ pour trois (3) enfants et plus et qu'une feuille d'inscription soit envoyée par la poste. **7382-0517**  
ADOPTÉE

**Location temporaire d'une toilette chimique pour terrain de balle.**

ATTENDU qu'il y a du baseball à tous les jeudis soir à partir du 18 mai 2017 et qu'il n'y a aucune salle de bain à proximité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Marc Lavigne et résolu qu'une toilette chimique soit louée temporairement pour les joueurs de balles, jusqu'à ce que le bâtiment plein air soit prêt. **7383-0517**  
ADOPTÉE

**Conférence-neige de l'association des travaux publics.**

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon et résolu d'autoriser Bryan McNeil responsable des travaux de voirie et Steve Desharnais responsable du déneigement, à assister à la conférence-neige de l'association des travaux publics d'Amérique, qui aura lieu mardi le 16 mai 2017 à Victoriaville et que les frais soient défrayés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives. **7384-0517**  
ADOPTÉE

**Remerciement au Club des Mains noires.**

Il est résolu unanimement qu'une lettre de remerciement soit adressée au Club des Mains Noires pour le don de 150.\$ fait à la Municipalité qui sera utilisé pour favoriser le divertissement des jeunes de la municipalité de St-Rosaire. **7385-0517**  
ADOPTÉE

**Demande de commandite Le Grand McDon.**

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement qu'un montant de 125.\$ soit remis à Gestion G.D. Bérubé Inc. (propriétaires du Restaurant McDonald's de Victoriaville) qui amasse des fonds pour la Fondation les Amis d'Elliot et Répit jeunesse. **7386-0517**  
ADOPTÉE.

**Demande pour la Marche de l'eSPoir (sclérose en plaques).**

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Roland Allard et résolu unanimement qu'une commandite de 100.00\$ soit remise à la Société canadienne de la Sclérose en Plaques Centre-du-Québec dans le cadre de Marche de l'Espoir servant à une collecte de fonds qui aura lieu le 29 mai 2017. **7387-0517**  
ADOPTÉE.

**Demande de don Société St-Jean-Baptiste.**

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Marc Lavigne et résolu unanimement que l'on commandite un montant de 100.\$ dans le cadre du programme de reconnaissance des bénévoles au Centre-du-Québec organisé par l'intermédiaire de la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec. Ce don sera bonifié par la SSJBCQ, puis sera remis sous forme de cadeaux qui seront attribués aux bénévoles de notre territoire. **7388-0517**  
ADOPTÉE.

**Dépôt – états comparatifs du premier trimestre.**

Une copie interne des états comparatifs au 31 mars 2017 est remise au maire et à chacun des conseillers présents, tel que prescrit dans le règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires. **7389-0517**

**Levée de l'assemblée** par Johanne Gagnon, appuyé par Marc Lavigne à 20h51.

**ADOPTÉE**

---

**Harold Poisson, Maire**

---

**Julie Roberge, Secrétaire-trésorière**